



RAPPORT

Sur le PRIX et sur la QUALITÉ

Du SERVICE PUBLIC de l'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

EXERCICE 2018

Diffusion :

Communes membres :

- ✓ Loretz-d'Argenton,
- ✓ Brion-Près-Thouet,
- ✓ Coulonges-Thouarsais,
- ✓ Glénay,
- ✓ Louzy,
- ✓ Luché-Thouarsais,
- ✓ Luzay,
- ✓ Marnes,
- ✓ Pas-de-Jeu,
- ✓ Plaine-et-Vallées
- ✓ Pierrefitte,
- ✓ Saint-Cyr-La-Lande,
- ✓ Sainte-Gemme,
- ✓ Saint-Généroux,
- ✓ Saint-Jacques-de-Thouars,
- ✓ Saint-Jean-de-Thouars,
- ✓ Saint-Léger-de-Montbrun,
- ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✓ Saint-Varent,
- ✓ Sainte-Verge,
- ✓ Thouars,
- ✓ Tourtenay,
- ✓ Val-en-Vignes

Administrations :

- ✓ Préfecture des Deux-Sèvres
- ✓ Sous-Préfecture de Bressuire
- ✓ Agence de l'Eau
- ✓ Conseil Départemental

Communauté de Communes du Thouarsais :

- ✓ Président : M. Bernard PAINEAU
- ✓ Vice-Président délégué à l'assainissement :
M. Sylvain SINTIVE
- ✓ Directeur Général des Services :
M. Guillaume ROMAIN
- ✓ Responsable Service Assainissement :
M. Grégoire LA FONTAINE
- ✓ Responsable Service finances/comptabilité :
Mme Marie-Laure BÉCHERIE

SOMMAIRE

Glossaire.....	3
1 – PRÉAMBULE.....	3
1.1. Liste des Communes.....	3
1.2. Caractéristiques administratives et financières du service.....	4
1.3. Missions du service.....	5
1.3.1. Compétences exercées en 2018.....	5
1.3.2. Actions menées en 2018.....	5
1.4. Zonage d'assainissement et territoire desservi par le SPANC.....	5
2 – INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1. Nombre d'assainissements non collectif.....	5
2.2.1. Contrôles lors des projets, des travaux et des ventes.....	6
2.2.2. Évolution quantitative des contrôles depuis la création du S.P.A.N.C.....	8
2.2.3. Évolution des contrôles périodiques de bon fonctionnement.....	9
2.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....	10
3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	11
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	11
3.1.1. Diagnostic des installations ANC.....	11
3.1.2. Conformité délivrée suite au contrôle de bonne exécution des travaux.....	13
3.1.3. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif.....	14
4 – INDICATEURS FINANCIERS.....	17
4.1. Le montant des redevances.....	17
4.2. Le montant des prestations.....	17
4.3. Le bilan budgétaire 2018.....	17
4.3.1. Résultats 2018.....	17
4.3.2. Détails de la section d'investissement 2018.....	17
4.3.3. Détails de la section de fonctionnement 2018.....	18
4.4. Projets pour 2019.....	19

Glossaire

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

ANC : Assainissement Non Collectif

AC : Assainissement Collectif

1 – PRÉAMBULE

1.1. Liste des Communes

En 2018, le SPANC de la Communauté de Communes du Thouarsais assure la compétence pour 31 communes.

- Argenton-l'Église
- Bouillé-Loretz
- Brie
- Brion-près-Thouet
- Coulonges-Thouarsais
- Glénay
- Louzy
- Luché-Thouarsais
- Luzay
- Marnes
- Mauzé-Thouarsais
- Missé
- Oiron
- Pas de Jeu
- Pierrefitte
- Saint-Cyr-la-Lande
- Sainte-Gemme
- Saint-Généroux
- Saint-Jacques-de-Thouars
- Saint-Jean-de-Thouars
- Saint-Jouin-de-Marnes
- Saint-Léger-de-Montbrun
- Saint-Martin-de-Mâcon
- Saint-Martin-de-Sanzay
- Sainte-Radegonde
- Saint-Varent
- Sainte-Verge
- Taizé-Maulais
- Thouars
- Tourtenay
- Val-en-Vignes

1.3. Missions du service

1.3.1. Compétences exercées en 2018

- Contrôle de conception et de bonne exécution des projets d'assainissement non collectif
- Diagnostic obligatoire de l'assainissement non collectif existant dans le cadre de ventes de biens immobiliers (notaires, agents immobiliers...)
- Contrôles de conformité lors de plaintes, de cas d'insalubrité ou de pollution constatée
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations existantes
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes
- Gestion des dossiers de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental

1.3.2. Actions menées en 2018

- Animation d'une campagne de réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. 9 particuliers ont adhéré à ce dispositif et accompagnement des particuliers sur les aides « Habiter Mieux », dans la remise en état des assainissements individuels,
- Réalisation de 489 contrôles périodiques correspondant aux années 2016, 2017 et 2018.
- Poursuite de l'étude diagnostique à la parcelle du secteur de l'Argentonnois et du Saint-Varentais (environs 900 installations auditées).
- Choix d'un prestataire pour développer le nouveau logiciel SPANC départemental.

1.4. Zonage d'assainissement et territoire desservi par le SPANC

Un zonage a été élaboré, classant le territoire en zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif, afin d'organiser les politiques d'assainissement selon les secteurs. Les zones d'assainissement collectif désignent des secteurs desservis par le réseau de collecte des eaux usées ou prévus pour être prochainement desservis par celui-ci. Les zones d'assainissement non collectif ne sont pas concernées par ce type de travaux. Les habitations se situant dans ces dernières doivent gérer individuellement la dépollution de leurs eaux usées.

Le S.P.A.N.C. gère tous les bâtiments qui ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement collectif. Ces bâtiments sont, soit en zonage d'assainissement non collectif, soit en zonage d'assainissement collectif mais non desservis par un réseau de collecte, soit en zonage d'assainissement collectif avec réseau de collecte mais non raccordés.

2 – INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Nombre d'assainissements non collectif

On dénombre pour l'année 2018, **5 540 habitations soit 13 340 habitants** relevant de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais tous zonages confondus réparties en :

- 3 636 habitations en zonage ANC, qui représentent 8 716 habitants.
- 1 904 habitations en zonage AC, qui représentent 4 624 habitants.

Le nombre d'habitants a été calculé à partir du nombre d'habitations et du nombre moyen d'occupants des résidences principales avec les informations disponibles sur le site de l'INSEE au 23 mai 2019 (lien INSEE pour la commune de Thouars : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-79329>)

Le tableau ci-dessous détaille ces informations par commune :

COMMUNES	Total habitations en zonage AC	Total habitations en zonage ANC	TOTAL d'habitations desservis par le SPANC	Nombre moyen d'occupants des résidences principales (le 11/07/2018)	Nbre total d'habitants en zonage AC	Nbre total d'habitants en zonage ANC	TOTAL d'habitants desservis par le SPANC
ARGENTON L'ÉGLISE	134	220	354	2	310	510	820
BOUILLÉ LORETZ	110	199	309	2	252	457	709
BOUILLÉ SAINT-PAUL	3	148	151	3	8	372	379
BRIE	0	24	24	2	0	49	49
BRION-PRÈS-THOUET	0	15	15	2	0	35	35
CERSAY	45	227	272	2	103	522	625
COULONGES-THOUARSAIS	106	47	153	2	254	113	367
GLENAY	105	162	267	2	254	393	647
LOUZY	5	72	77	3	13	183	196
LUCHÉ-THOUARSAIS	0	192	192	3	0	522	522
LUZAY	71	204	275	2	177	508	685
MARNES	0	18	18	2	0	38	38
MASSAIS	70	104	174	3	176	261	437
MAUZÉ-THOUARSAIS	113	253	366	2	279	625	904
MISSÉ	24	67	91	2	53	148	201
OIRON	104	34	138	3	263	86	350
PAS DE JEU	1	19	20	2	2	44	46
PIERREFITTE	69	75	144	3	183	199	382
SAINTE-GEMME	103	57	160	3	269	149	418
SAINT GENEROUX	39	136	175	2	97	339	436
SAINT-CYR LA LANDE	0	159	159	2	0	371	371
SAINT-JACQUES DE THOUARS	3	17	20	2	7	38	45
SAINT-JEAN DE THOUARS	0	82	82	2	0	187	187
SAINT-JOUIN-DE-MARNES	0	56	56	2	0	121	121
SAINT-LÉGER DE MONTBRUN	108	110	218	3	274	279	552
SAINT-MARTIN DE MÂCON	42	37	79	2	99	87	185
SAINT-MARTIN DE SANZAY	189	209	398	3	499	552	1 051
SAINTE-RADEGONDE	32	97	129	2	67	204	271
SAINT VARENT	184	264	448	2	432	620	1 052
SAINTE-VERGE	7	68	75	2	16	156	172
TAIZÉ	119	65	184	2	288	157	445
THOUARS	65	166	231	2	124	317	441
TOURTENAY	53	33	86	2	124	77	201
TOTAL	1 904	3 636	5 540	2,41	4 624	8 716	13 340

2.2. Prestations et contrôles réalisés et / ou facturés en 2018

2.2.1. Contrôles lors des projets, des travaux et des ventes

NOMBRE DE DOSSIERS DU SPANC COMPTABILISÉS EN 2018

	Contrôle de conception	Dossiers pour vérification par rapport à l'ANC sans contrôle de conception	Gestion des dossiers de subventions	Contrôle de bonne exécution des travaux	Conformité notaire	Contrôle de bon fonctionnement ANC (ne comprenant pas les diagnostics réalisés pour les ventes)		Total
						Etude diag	Contrôle périodique	
Total	56	37	33	52	171	0	376	725

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190702-IV2-190702-A01-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

Le tableau suivant, détaille le nombre de contrôles par catégories et par communes.

NOMBRE DE DOSSIERS DU SPANC COMPTABILISÉS EN 2018

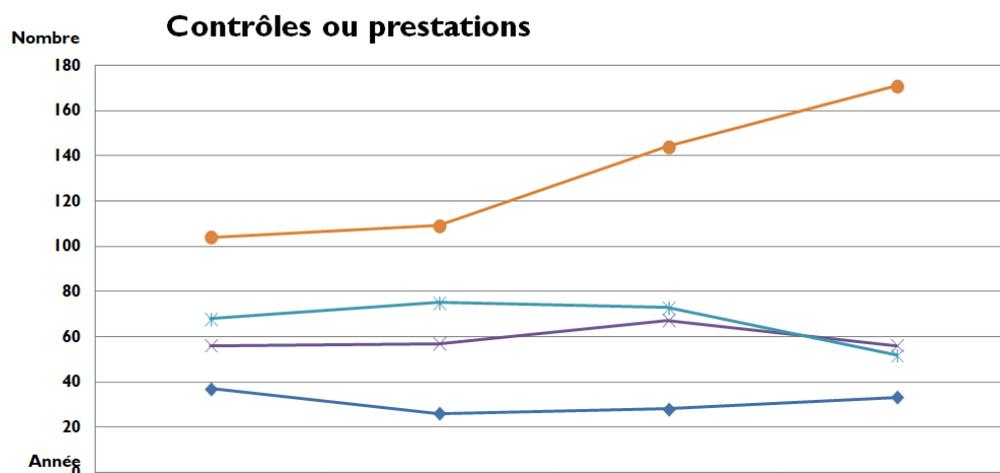
	Contrôle de conception		Dossiers pour vérification par rapport à l'ANC sans contrôle de conception		Gestion des dossiers de subventions			Contrôle de bonne exécution des travaux				Conformité notaire		Contrôle de bon fonctionnement ANC (ne comprenant pas les diag réalisés pour les ventes)		
	PC	Réhab°	PC/DP	CU	AELB	CD 79	CCT		PC/DP		Réhabilitation		Réalisé par etp (diag payant)	Réalisé par SPANC (diag payant)	Etude diag	Contrôle périodique
							Dde de subvent* (facturée)		Payant	Gratuit (suite demande sub)	Payant	Gratuit (suite demande sub)				
ARGENTON L'ÉGLISE		2		2			3				3		15		153	
BOUILLÉ-LORETZ	1	2		2					1				11		10	
BOUILLÉ SAINT-PAUL			1				1	1		1	1		6			
BRIE		1					1				1				3	
BRION-PRÈS-THOUET															3	
CERSAY	1	2		2				1		1			15		20	
COULONGES-THOUARSAIS				5				1		1			4		4	
GLENAY	1						1				1		6			
LOUZY	1			1			2				2		2		9	
LUCHÉ-THOUARSAIS	1	1		2			1				1		2		1	
LUZAY	2	2					1	1		1	1		8			
MARNES															7	
MASSAIS	2			3			1				1		6		2	
MAUZÉ-THOUARSAIS	1	4		1	2					3			9		40	
MISSÉ							1				1		1		12	
OIRON		6			6		1			6	1		3		3	
PAS DE JEU																
PIERREFITTE		1		1				1					4			
SAINT CYR LA LANDE	2	3		1			2				2		3		2	
SAINTE-GEMME	2	1								1			7		1	
SAINT GÉNÉROUX		1						1		1			4		4	
SAINT JACQUES DE THOUARS															2	
SAINT JEAN DE THOUARS	1	1		1			1				1		1		11	
SAINT-JOUIN-DE-MARNES				2									4		18	
SAINT LÉGER DE MONTBRUN	1	2					1	1			1		5		14	
SAINT MARTIN DE MÂCON		1		1			1				1		1		1	
SAINT MARTIN DE SANZAY	1	3	1	1			3			1	3		17		11	
SAINTE RADEGONDE		1		2	1		1			2	1		4		6	
SAINT-VARENT			1	3			2			2	2		15		3	
SAINTE VERGE													1		6	
TAIZÉ	2		1										6		12	
THOUARS				3									11		17	
TOURTENAY		3													1	
Sous-total	19	37	4	33	9	0	24	8	0	20	24	0	171	0	376	
Total	56	37	33	33	52	44	8	0	20	24	0	171	0	376		

 Accusé de réception en préfecture
 079-247900798-20190702-IV2-190702-A01-DE
 Date de télétransmission : 11/07/2019
 Date de réception préfecture : 11/07/2019

2.2.2. Évolution quantitative des contrôles depuis la création du S.P.A.N.C.

Le nombre de contrôles du SPANC en 2018 est similaire à celui de 2017.

24 dossiers de subvention pour les travaux de réhabilitation ont été déposés auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais en 2018. 9 dossiers de subvention ont été effectués avec le programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



	2015	2016	2017	2018
—x— Contrôles de conception	56	57	67	56
—*— Contrôles de bonne exécution	68	75	73	52
—o— Conformités (ventes de biens immobiliers)	104	109	144	171
—♦— Gestion de dossiers de subventions	37	26	28	33

- Remarques :

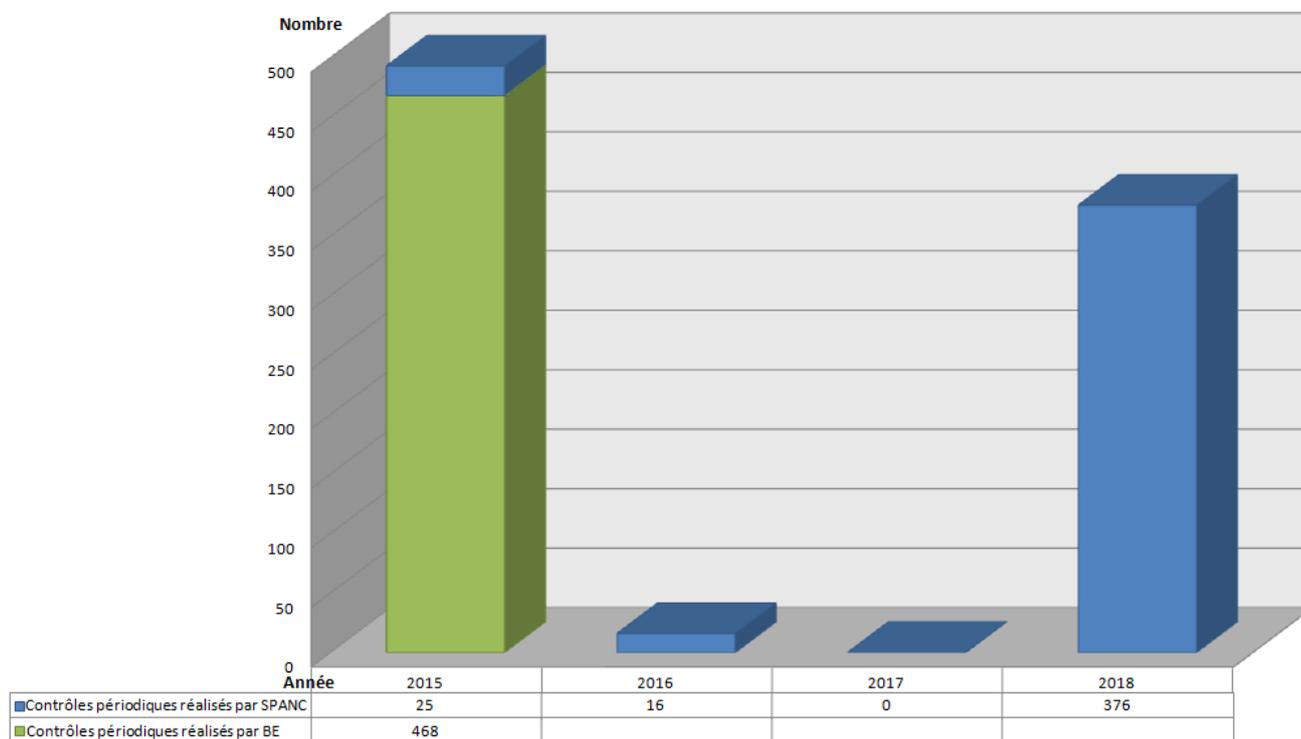
2014 : Année d'élargissement de la Communauté de Communes du Thouarsais qui passe de 18 à 33 communes.

2015 : Arrêt des études de définition de filière réalisées en interne jusqu'à cette date. Réalisation de ces prestations par des bureaux d'études externes à la collectivité.

2.2.3. Évolution des contrôles périodiques de bon fonctionnement

Le contrôle périodique (appelé également contrôle de bon fonctionnement) n'est pas éligible à des subventions. Les contrôles sont facturés en une seule fois. (tarif inchangé, hors TVA, depuis la création du SPANC). La périodicité des contrôles est de 8 ans (périodicité validée par le Conseil Communautaire du 6 Janvier 2015). Ceux-ci sont effectués par un technicien en interne.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES



BE : Bureau d'études

2.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indice indique la progression de mise en place du service public d'assainissement non collectif :

- ⇒ égal à 100 : toutes les compétences obligatoires sont réalisées,
- ⇒ compris entre 100 et 140 : certaines compétences facultatives ont été prises.

Calcul de cet indice :

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	OUI		NON	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	×	20 pts		0 pts
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	×	20 pts		0 pts
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	×	30 pts		0 pts
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	×	30 pts		0 pts
Total A :	100 pts			
Si le total de A = 100, le tableau B est pris en compte.				
B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	OUI		NON	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations		10 pts	×	0 pts
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations		20 pts	×	0 pts
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange		10 pts	×	0 pts
Total B :	0 pt			
Total A + B :	100 pts			

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes du Thouarsais est de **100 points** en 2018.

3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de **dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif**. Exprimé en pourcentage, il est égal au **rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes, ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée, et le nombre total d'installations contrôlées**.

La conformité est délivrée soit lors du contrôle de bonne exécution des travaux d'assainissement autonome, soit lors du diagnostic des systèmes.

De plus, le S.P.A.N.C. gère les installations ANC en zonage ANC mais aussi en zonage AC pour des bâtiments non desservis par un réseau collectif. Il faut donc aussi comptabiliser les systèmes ANC en zonage assainissement collectif mais non desservis par un réseau.

Les tableaux ci-après distinguent donc les installations ANC en zonage AC mais sans réseau et sans programmation de travaux AC et celles en zonage ANC. **Le taux de conformité stricto sensu ne concerne que les habitations en zonage ANC.**

Il est à noter que les chiffres ci-dessous ne comptabilisent pas les systèmes ANC des secteurs ayant des programmations de travaux en assainissement collectif.

3.1.1. Diagnostic des installations ANC

Les diagnostics réalisés par les bureaux d'études NCA, PAPERI, Audit Environnement et par le S.P.A.N.C. utilisent deux classifications différentes.

Avant le 1^{er} juillet 2012, la grille utilisée était celle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec 4 catégories :

- « Non Acceptable » (NA),
- « Acceptable médiocre », (Am)
- « Acceptable passable » (Ap)
- « Bon Fonctionnement » (BF).

À partir du 1^{er} juillet 2012, date réglementaire à partir de laquelle la nouvelle classification nationale parue dans l'arrêté du 27 avril 2012 est utilisée, la classification comprend 5 catégories, plus une ajoutée par le SPANC :

- « Non respect de l'article L. 1331-1-1 du Code de la Santé Publique » (NR du CSP),
- « Installation non conforme [Article 4 cas a)] » (ANC NC cas a)),
- « Installation non conforme [Article 4 cas b)] » (ANC NC cas b)),
- « Installation non conforme [Article 4 cas c)] » (ANC NC cas c)),
- « Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure » (défauts entretien ou usure), et
- « Installation ne présentant aucun des problèmes décrits par l'arrêté du 27 avril 2012 » (ANC sans problème) (catégorie créée par le SPANC).

Une correspondance entre les termes de l'ancienne classification et de la nouvelle a pu être trouvée :

- NA = ANC NC cas a) ou b)
- Am = ANC NC cas c)
- Ap = défauts entretien ou usure
- BF = ANC sans problème.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190702-IV2-190702-A01- DE Date de télétransmission : 11/07/2019 Date de réception préfecture : 11/07/2019

Le terme « Non respect de l'article L. 1331-1-1 du Code de la Santé Publique » de la nouvelle classification n'a pas d'équivalence dans l'ancienne, ou bien parfois était utilisé le terme « Non Acceptable ».
D'une année sur l'autre, le nombre d'installations diagnostiquées classées dans les quatre catégories varie à cause de nouveaux diagnostics réalisés et à cause de la réhabilitation de certaines installations défectueuses. Lorsque ces réhabilitations ont été connues et contrôlées par le S.P.A.N.C., elles sont déduites du diagnostic initial et ne sont donc plus comptabilisées dans ce tableau mais dans les conformités liées aux contrôles de bonne exécution des travaux.

Le tableau ci-dessous prend en compte les résultats des contrôles périodiques et notaires.

COMMUNES	Zonage ANC							Zonage AC							Zonages ANC et AC										
	À visiter, à contrôler	Refus	Non Respect du CSP	NA, ANC NC (cas a) ou b)	Am, ANC NC (cas c)	Am, ou travaux effectués ou en cours	BF ou ANC sans problème	Total des ANC recensés	À visiter, à contrôler	Refus	Non Respect du CSP	NA, ANC NC (cas a) ou b)	Am, ANC NC (cas c)	Am, ou travaux effectués ou en cours	BF ou ANC sans problème	Total des ANC recensés	À visiter, à contrôler	Refus	Non Respect du CSP	NA, ANC NC (cas a) ou b)	Am, ANC NC (cas c)	Am, ou travaux effectués ou en cours	BF ou ANC sans problème	Total des ANC recensés	Nbre d'ANC diagnostiqués
ARGENTON LÉGLISE	39	0	17	100	56	1	28	241	9	0	17	51	26	3	21	127	48	0	34	151	82	4	49	368	320
BOUILLÉ-LORETZ	33	0	10	88	43	3	33	209	10	0	15	49	14	3	12	102	43	0	25	137	57	4	45	311	268
BOUILLÉ-SAINT-PAUL	24	0	14	25	43	13	33	152	2	0	0	0	0	0	0	2	26	0	14	25	43	13	33	154	128
BRIE	3	1	0	3	7	0	7	21	0	0	0	1	0	0	0	1	3	1	0	4	7	0	7	22	19
BRION-PRÈS-THOUET	2	0	1	2	3	2	2	12	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	2	3	2	2	12	10	
CERSAY	23	13	30	84	31	0	45	234	5	0	2	23	7	3	4	44	28	13	32	107	38	11	49	278	250
COULONGES-THOUARSAIS	16	0	1	6	12	4	5	44	95	0	1	2	0	0	2	100	111	0	2	8	12	4	7	144	33
GLÉNAVY	24	0	9	26	55	17	38	179	7	0	26	37	21	4	17	109	31	0	35	63	76	10	55	288	257
LOUZY	2	5	3	14	21	4	22	71	0	0	1	2	2	0	0	5	2	5	4	16	23	4	22	76	74
LUCHÉ-THOUARSAIS	39	0	9	35	43	19	59	214	0	0	0	0	0	0	0	39	0	9	35	43	19	59	214	175	
LUZAY	29	2	12	9	34	40	91	217	0	0	5	26	19	7	10	67	29	2	17	35	53	47	101	284	255
MARNES	10	0	0	3	6	1	1	21	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	3	6	1	1	21	11	
MASSAIS	24	1	7	40	23	9	22	120	6	1	6	15	6	7	21	62	30	2	13	55	29	10	43	182	152
MAUZÉ-THOUARSAIS	18	9	26	72	48	17	40	240	5	2	2	71	9	5	12	106	23	11	28	143	57	10	52	346	323
MISSÉ	1	0	6	2	27	2	18	56	0	0	1	0	9	2	4	16	1	0	7	2	36	4	22	72	71
OIRON	2	0	1	2	11	1	13	30	1	14	6	37	16	1	11	86	3	14	7	39	27	2	24	116	113
PAS-DE-JEU	9	0	2	4	6	0	5	26	0	0	1	0	0	0	0	1	9	0	3	4	6	0	5	27	18
PIERREFITTE	9	0	10	15	14	10	23	81	18	0	17	36	8	3	4	85	27	0	27	51	22	12	27	166	139
SAINT-CYR-LA-LANDE	1	3	3	8	22	5	17	59	1	3	8	37	30	3	10	91	2	6	11	45	52	7	27	150	148
SAINTE-GEMME	8	0	7	47	30	0	36	128	8	0	1	14	4	3	14	43	16	0	8	61	34	2	50	171	155
SAINT-GÉNÉROUX	33	0	24	50	33	9	35	180	0	0	0	0	0	0	0	33	0	24	50	33	9	35	180	147	
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS	34	0	1	4	8	0	3	50	0	0	1	1	0	1	0	3	34	0	2	5	8	1	3	53	19
SAINT-JEAN-DE-THOUARS	11	3	8	11	20	7	26	86	4	0	0	1	11	1	2	19	15	3	8	12	31	0	28	105	90
SAINT-JOUIN-DE-MARNES	13	0	12	9	21	4	4	63	0	0	0	0	0	0	0	13	0	12	9	21	4	4	63	50	
SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	3	5	6	19	27	0	35	103	4	4	3	36	34	5	23	109	7	9	9	55	61	13	58	212	205
SAINT-MARTIN-DE-MÂCON	2	0	4	8	12	1	6	33	0	0	2	23	10	1	1	37	2	0	6	31	22	2	7	70	68
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY	21	1	9	63	77	11	20	202	9	0	18	62	62	9	10	170	30	1	27	125	139	10	30	372	342
SAINTE-RADEGONDE	2	1	6	16	39	3	22	89	2	0	3	8	10	3	6	32	4	1	9	24	49	6	28	121	117
SAINTE-VARENT	52	0	18	83	61	11	64	289	0	0	23	65	55	10	21	174	52	0	41	148	116	11	85	463	411
SAINTE-VERGE	2	0	3	19	12	0	19	61	1	0	1	0	3	1	1	7	3	0	4	19	15	7	20	68	65
TAIZÉ-MAULAIS	5	6	3	11	15	1	17	58	1	3	2	38	24	12	33	113	6	9	5	49	39	13	50	171	165
THOUARS	34	3	16	16	80	17	26	192	8	0	3	6	24	4	17	62	42	3	19	22	104	11	43	254	212
TOURTENAY	3	2	6	5	14	0	3	33	0	0	10	14	16	1	4	45	3	2	16	19	30	1	7	78	75
TOTAL	531	55	284	899	954	233	818	3 794	196	27	175	655	420	85	260	1 818	727	82	459	1 554	1 374	130	1 078	5 612	4 885

Sous-Total	586	3 208	223	1 595	809	4803
TOTAL CCT	3 794	1 818	5 612			

Le sous total permet d'identifier le nombre d'installation contrôlées ou non contrôlées en fonction du zonage. Au total 5 612 installations ont été recensées dont 4 803 ont été contrôlées.

3.1.2. Conformité délivrée suite au contrôle de bonne exécution des travaux

Depuis la création du S.P.A.N.C., une de ses missions est de contrôler les travaux neufs ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. Suite à ces contrôles, une conformité ou une non conformité est délivrée.

Ci-dessous le tableau reprenant tous les contrôles de bonne exécution réalisés depuis au moins 2007 avec leur conformité ou non.

COMMUNES	Zonage ANC			Zonage AC			Zonages ANC et AC		
	Conforme	Non Conforme	Total	Conforme	Non Conforme	Total	Conforme	Non Conforme	TOTAL
ARGENTON L'ÉGLISE	21	0	21	7	0	7	28		28
BOUILLÉ-LORETZ	21	1	22	12	0	12	33	1	34
BOUILLÉ-SAINT-PAUL	20	0	20	1	0	1	21		21
BRIE	6	0	6	0	0	0	6		6
BRION-PRÈS-THOUET	5	0	5	0	0	0	5		5
CERSAY	20	0	20	1	0	1	21		21
COULONGES-THOUARSAIS	3	0	3	7	0	7	10		10
GLÉNAY	7	0	7	2	0	2	9		9
LOUZY	8	0	8	0	0	0	8		8
LUCHÉ-THOUARSAIS	18	0	18	0	0	0	18		18
LUZAY	18	0	18	4	0	4	22		22
MARNES	5	0	5	0	0	0	5		5
MASSAIS	9	0	9	15	0	15	24		24
MAUZÉ-THOUARSAIS	40	0	40	12	0	12	52		52
MISSÉ	12	0	12	8	0	8	20		20
OIRON	5	0	5	19	0	19	24		24
PAS-DE-JEU	2	0	2	0	0	0	2		2
PIERREFITTE	2	0	2	2	0	2	4		4
SAINT-CYR-LA-LANDE	2	0	2	13	0	13	15		15
SAINTE-GEMME	15	0	15	4	0	4	19		19
SAINT-GÉNÉROUX	14	0	14	0	0	0	14		14
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS	1	0	1	0	0	0	1		1
SAINT-JEAN-DE-THOUARS	7	0	7	2	0	2	9		9
SAINT-JOUIN-DE-MARNES	7	0	7	0	0	0	7		7
SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	10	0	10	7	0	7	17		17
SAINT-MARTIN-DE-MÂCON	6	0	6	5	0	5	11		11
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY	29	0	29	28	0	28	57		57
SAINTE-BADEGONDE	9	0	9	2	0	2	11		11
SAINT-YARENT	17	0	17	10	0	10	27		27
SAINTE-VERGE	9	0	9	1	0	1	10		10
TAIZÉ	19	0	19	10	0	10	29		29
THOUARS	8	0	8	11	0	11	19		19
TOURTENAY	3	0	3	8	0	8	11		11
Total CCT	378	1	379	191	0	191	569	1	570

Au total, 570 installations ont été réhabilitées ou construites. Une installation a été contrôlée non conforme.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190702-IV2-190702-A01-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 15/07/2019

3.1.3. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

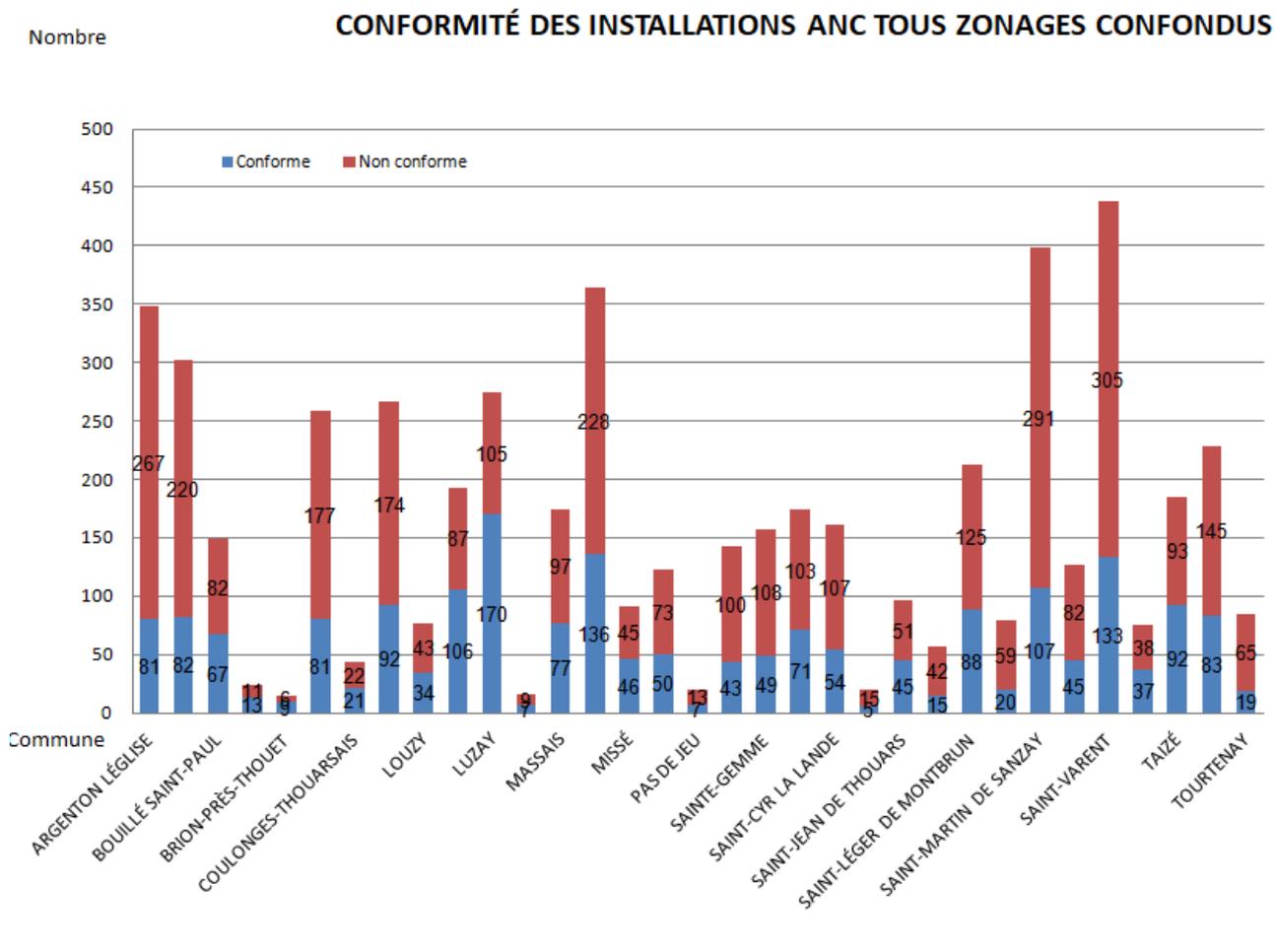
Dans ce tableau, sont réunies la conformité liée aux diagnostics et celle liée aux contrôles de travaux.

COMMUNES	ZONAGE ANC			ZONAGE AC			ZONAGE ANC ET AC		
	Conformé (diag + travaux) en zonage ANC	Nombre total d'ANC contrôlés (diag + travaux)	% conformité en zonage ANC	Conformé (diag + travaux) en zonage AC	Nombre total d'ANC contrôlés (diag + travaux)	% conformité en zonage AC	Conformé (diag + travaux)	Nombre total d'ANC contrôlés (diag + travaux)	% conformité en zonage ANC et AC
ARGENTON L'ÉGLISE	50	223	22,42%	31	125	24,80%	81	348	23,28%
BOUILLÉ-LORETZ	56	198	28,28%	26	104	25,00%	82	302	27,15%
BOUILLÉ-SAINT-PAUL	66	148	44,59%	1	1	0,00%	67	149	44,97%
BRIE	13	23	56,52%	0	1	0,00%	13	24	54,17%
BRION-PRÈS-THOUET	9	15	60,00%	0	0	0,00%	9	15	60,00%
CERSAY	73	218	33,49%	8	40	0,00%	81	258	31,40%
COULONGES-THOUARSAIS	12	31	38,71%	9	12	0,00%	21	43	48,84%
GLÉNAY	72	162	44,44%	20	104	19,23%	92	266	34,59%
LOUZY	34	72	47,22%	0	5	0,00%	34	77	44,16%
LUCHÉ-THOUARSAIS	106	193	54,92%	0	0	0,00%	106	193	54,92%
LUZAY	149	204	73,04%	21	71	0,00%	170	275	61,82%
MARNES	7	16	43,75%	0	0	0,00%	7	16	43,75%
MASSAIS	34	104	32,69%	43	70	61,43%	77	174	44,25%
MAUZÉ-THOUARSAIS	107	253	42,29%	29	111	26,13%	136	364	37,36%
MISSÉ	32	67	47,76%	14	24	58,33%	46	91	50,55%
OIRON	19	33	57,58%	31	90	34,44%	50	123	40,65%
PAS-DE-JEU	7	19	36,84%	0	1	0,00%	7	20	35,00%
PIERREFITTE	35	74	47,30%	8	69	11,59%	43	143	30,07%
SAINT-CYR-LA-LANDE	24	57	42,11%	25	100	25,00%	49	157	31,21%
SAINTE GEMME	51	135	37,78%	20	39	51,28%	71	174	40,80%
SAINT GÉNÉROUX	54	161	33,54%	0	0	0,00%	54	161	33,54%
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS	4	17	23,53%	1	3	33,33%	5	20	25,00%
SAINT-JEAN-DE-THOUARS	40	79	50,63%	5	17	29,41%	45	96	46,88%
SAINT-JOUIN-DE-MARNES	15	57	26,32%	0	0	0,00%	15	57	26,32%
SAINT-LÉGER DE MONTEBRIUN	53	105	50,48%	35	108	32,41%	88	213	41,31%
SAINT-MARTIN-DE-MÂCON	13	37	35,14%	7	42	16,67%	20	79	25,32%
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY	60	209	28,71%	47	189	24,87%	107	398	26,88%
SAINTE-BADEGONDE	34	95	35,79%	11	32	34,38%	45	127	35,43%
SAINT-YARENT	92	254	36,22%	41	184	22,28%	133	438	30,37%
SAINTE-VERGE	34	68	50,00%	3	7	42,86%	37	75	49,33%
TAIZÉ	37	66	56,06%	55	119	46,22%	92	185	49,73%
THOUARS	51	163	31,29%	32	65	49,23%	83	228	36,40%
TOURTENAY	6	31	19,35%	13	53	24,53%	19	84	22,62%
TOTAL CCT	1449	3587	40,40%	536	1786	30,01%	1985	5373	36,94%

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190702-IV2-190702-A01-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 14/07/2019

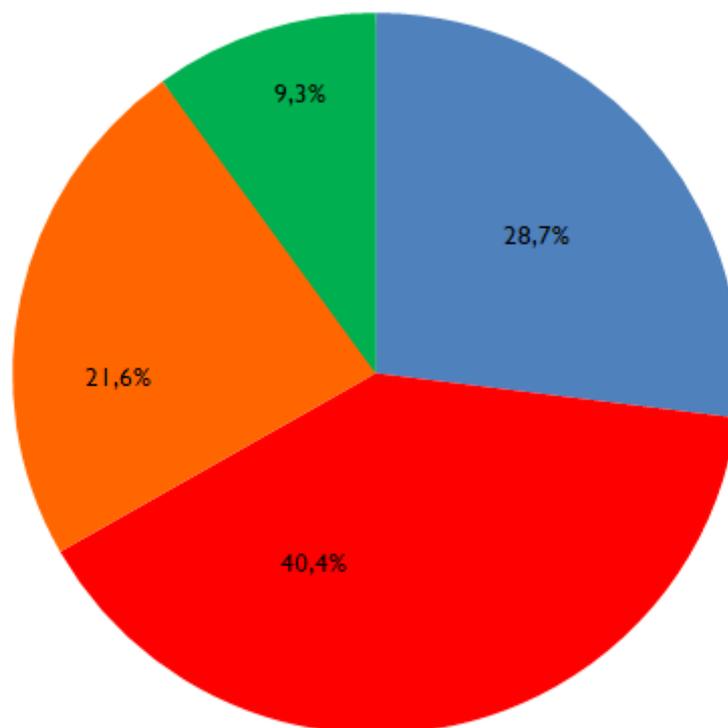
Tous zonages confondus, 5 373 installations ont été contrôlées lors des diagnostics et/ou des travaux. Le taux de conformité est de 36,94 %.

En zonage ANC, 3 587 systèmes ont été recensés lors des diagnostics et/ou contrôlés lors de travaux. 1 449 ont été considérés conformes. Le taux de conformité stricto sensu est de 40,40 %.



Sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais, zonage ANC et zonage AC sans programmation de travaux confondus, le taux de non conformité des installations est important.

CONFORMITÉ DES ANC SUR LE TERRITOIRE DE LA CCT



- Conforme (diag + travaux) en zonage ANC
- Non Conforme (diag + travaux) en zonage ANC
- Non Conforme (diag + travaux) en zonage AC
- Conforme (diag + travaux) en zonage AC

4 – INDICATEURS FINANCIERS

L'ensemble des tarifs de 2018 ont été votés par délibération en date du 9 janvier 2018.

4.1. Le montant des redevances

Redevance pour contrôle de conception	84,15 € TTC
Redevance pour contrôle de bonne exécution	168,30 € TTC
Redevance ANC / Contrôle de l'existant, du bon fonctionnement et du bon entretien des ouvrages	147,43 € TTC

4.2. Le montant des prestations

Gestion dossier de subvention de la Communauté de Communes du Thouarsais	60,00 € TTC
--	-------------

4.3. Le bilan budgétaire 2018

4.3.1. Résultats 2018

Pour la section de fonctionnement	
Réalisé de dépenses	70 518,48 €
Réalisé de recettes	97 822,91 €
Excédent antérieur reporté	63 648,43 €
Soit un excédent fin 2018 de	90 952,86 €

Pour la section d'investissement	
Réalisé de dépenses	11 365,59 €
Réalisé de recettes	216,97 €
Excédent antérieur reporté	20 851,87 €
Soit un excédent fin 2018 de	9 703,25 €

4.3.2. Détails de la section d'investissement 2018

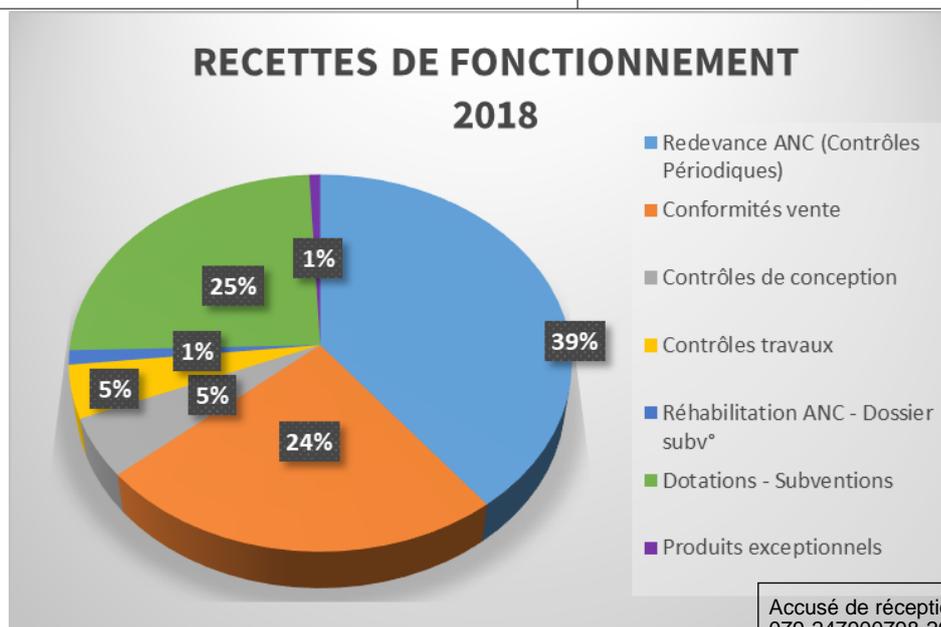
Recettes	Réalisé 2018
001 – Excédent antérieur reporté	20 851,87 €
040 – Étalement étude de diagnostic	216,97 €
Total recettes investissement	21 068,84 €

Dépenses	Réalisé 2018
20 – Immobilisations incorporelles	11 365,59 €
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €
Total dépenses investissement	11 365,59 €

4.3.3. Détails de la section de fonctionnement 2018

Dépenses	Réalisé en 2018
011 – Charges à caractère général	6 478,73 €
012 – Dépenses de personnel	63 688,13 €
65 – Autres charges de gestion	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	134,65 €
042 – Amortissement	216,97 €
Total dépenses de fonctionnement	70 518,48 €

Recettes	Réalisé en 2018
002 – Excédent de fonctionnement reporté	63 648,43 €
013 – Atténuations de charges	0,00 €
70 – Redevance d'assainissement non collectif	38 600,64 €
70 – Conformités vente	23 723,31 €
70 – Contrôles de conception	4 972,50 €
70 – Contrôles de travaux	4 437,00 €
70 – Réhabilitation ANC dossier subv.	1 200,00 €
74 – Dotations / Subventions	24 134,86 €
77 – Produits exceptionnels	754,60 €
Total recettes de fonctionnement	161 471,34 €



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190702-IV2-190702-A01-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 18/07/2019

4.4. Projets pour 2019

- Animation d'une campagne de réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'accompagner les particuliers dans la remise aux normes de leur assainissement autonome (30 dossiers maximum).
- Accompagnement des particuliers sur les aides « Habiter Mieux », dans la remise en état des assainissements individuels,
- Réalisation de 450 contrôles périodiques,
- Intégration du nouveau logiciel métier ANC départemental.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190702-IV2-190702-A01- DE Date de télétransmission : 11/07/2019 Date de réception préfecture : 15/07/2019
